

# Règlement Particulier Extérieurs du centre de Loisirs d'Estrablin

#### 1 - Localisation:

Le Centre de Loisirs de la CMCAS est situé à 10 Kilomètres à l'est de Vienne, sur la commune d'ESTRABLIN, 795 Montée de l'église (38780)

#### 2 - Plages et durée de location :

Les locations s'entendent de 9h00 le matin du premier jour de location à 7h00 le matin du lendemain du dernier jour de location (pour une location le samedi : du samedi 9h00 au dimanche 7h00, pour une location le samedi dimanche : du samedi 9h00 au lundi 7h00}.

#### 3 - Le nettoyage des espaces utilisés :

Les utilisateurs veillent en particulier au nettoyage des extérieurs. Les poubelles sont à déposer dans les conteneurs du site.

## 4 - Consignes particulières :

Un limiteur sonore est installé sur le site, il est réglé à 90 décibels.

A partir de minuit, les utilisateurs doivent veiller à faire le moins de bruit possible et notamment réduire le niveau sonore pour respecter le voisinage.

En amont de la location, un échange doit être réalisé sur place avec le gardien pour prise en compte des consignes de sécurité.

### 5 - Stationnement des véhicules sur le site :

Par mesure de sécurité, les utilisateurs des espaces ont à ranger les véhicules en épis le long de la haie, face au bâtiment principal.

# 6 - Personne à contacter en cas de nécessité :

Un gardien est présent sur place. En cas d'urgence il convient de le contacter (tel: 06 50 09 41 69 ou 04 74 58 00 41 ou 06 10 72 61 89).